

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2015

PRESENTS : Laurent GRANDSIMON, Annie SAGNES, Jérôme LURIE, Marie-Rose HAURINE, Hervé MARCHAND J-Bernard CARRERE, Agnès DEMOURY, Romain ESTRADE, J-Claude LE BORGNE, Alain LESCOULES, Florence MARQUE, Elisabeth POURTET

ABSENTS :

Laurent CAZAUX (procuration donnée à Laurent GRANDSIMON)

Séverine MAURIES –LAUBERTON (procuration donnée à Alain LESCOULES)

Magalie SALIS (procuration donnée à J-Claude LE BORGNE)

« Bienvenue à tous à ce conseil municipal du 19 novembre 2015.

Je suis désolé d'avoir été obligé de retarder ce conseil, mais j'ai souhaité participer au rassemblement républicain des maires des Hautes Pyrénées organisé par Madame la Préfète cet après-midi.

Avant de commencer il convient de rendre hommage aux victimes des attaques du 13 novembre.

La période de deuil national, décrétée par le Président de la République, s'est terminée mardi soir, mais je propose que nous nous recueillions ensemble de nouveau ce soir pour partager solennellement la douleur et le deuil de nombreux français directement touchés par ce drame.

A travers ces victimes touchées sans discrimination, c'est la France qui était visée. Et la meilleure réponse, face à ces attaques, c'est l'unité, le calme et la dignité. Surtout ne pas rentrer dans la spirale de la haine et de la violence. Nous, élus de la République, nous nous devons de montrer notre attachement à ses valeurs : la Liberté, l'Egalité et La Fraternité.

Mais il convient ce soir, **avant tout**, de rendre hommage aux victimes. Nous pensons, avec tristesse, à ces morts, à ces blessés et à leurs familles. Et pour leur rendre hommage, je vous demande de bien vouloir respecter **une minute de silence**.

Je vous remercie.

Avant de débiter ce conseil, je reviens quelques instants sur la réunion des maires de ce soir organisée par madame la Préfète.

Participaient à cette réunion, outre les maires du département, le délégué militaire départemental, le Procureur de la République, les sénateurs et députés du département, le colonel de gendarmerie, le directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

L'état d'urgence est donc prolongé de 3 mois avec, sur le département, une surveillance renforcée dans les lieux de culte, les aéroports, les passages frontaliers.

Madame la Préfète demande de porter une attention toute particulière à la prévention et à la lutte contre la radicalisation.

Il y a une vigilance accrue des services de renseignements territoriaux. Dans le département 30 individus sont suivis et il y a 6 interdictions de sortie du territoire. »

Monsieur le maire lit ensuite la lettre de madame la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique, Marylise Lebranchu qui rend hommage aux agents publics.



Ministère de la Décentralisation et de la Fonction publique

Le Ministre

Paris, le **16 NOV. 2015**

Madame, Monsieur,

Vendredi 13 novembre au soir, des attaques terroristes ont touché Paris et le stade de France à Saint-Denis, prenant pour cibles des femmes et des hommes innocents.

Toutes mes pensées vont d'abord vers leurs familles et leurs proches dans ce moment de souffrance et de deuil.

Cette crise nationale est l'occasion de rendre hommage à l'engagement sans faille de tous les agents publics qui depuis vendredi soir ont tout donné pour protéger, soigner, servir nos concitoyens. La situation le commandant, les volontaires ont afflué dans leurs lieux de travail.

Cette mobilisation rappelle que l'action publique est une et que, chaque jour, les fonctionnaires portent dans l'exercice de leur mission les valeurs républicaines auxquelles nous sommes tous attachés.

Le service public ne s'est pas arrêté. Le lien qui unit nos concitoyens au service public a été maintenu, préservé, renforcé, afin qu'ils continuent à bénéficier de la protection de l'Etat.

Le Président de la République l'a rappelé avec force et détermination lors du Congrès réuni à Versailles ce lundi 16 novembre. Toute la puissance de l'Etat doit être mise au service de la protection de nos concitoyens. Sans faiblir, sans faillir.

Lorsque les temps sont difficiles, les agents publics jouent plus que jamais un rôle de tout premier plan. C'est pourquoi les moyens d'action des services de protection seront renforcés. Ces créations de postes ne se feront pas au détriment des autres budgets.

.../...

*80 rue de Lille
B.P. 10465 75327 Paris Cedex 07*

« Cette lettre sera distribuée aux agents communaux et intercommunaux.

La liste de présence va circuler et si personne n'y voit d'inconvénient Mme Sagnes sera secrétaire de séance.

Par ailleurs, étant donné la longueur et la teneur des débats sur les questions diverses en conseil municipal, j'ai demandé à Claire Bennassar d'organiser l'enregistrement audio des séances du conseil.

Aujourd'hui nous avons un outil très pointu qui nous est prêté par Fréquence Luz, que je tiens à remercier mais pour que ça reste très simple nous allons acquérir un enregistreur numérique audio qui nous permettra de conserver la teneur des échanges avant de rédiger le compte rendu.

Justement il y a 3 comptes rendus à valider ; est ce qu'il y a des questions, des commentaires ou des ajustements à faire sur les comptes rendus du 20 juillet, 12 août et 7 octobre ?

Il n'y a pas d'observation ; les 3 comptes rendus sont donc adoptés. »

« Avant de passer à l'ordre du jour, je dois vous remettre des présents de la part de la délégation de Bourg St Maurice. Je devais le faire au conseil du 7 octobre, mais je ne les avais pas en mairie ce soir-là. Donc voici les cadeaux laissés à votre intention.

Ceci me permet de revenir sur une St Michel particulièrement réussie ; les retours positifs se sont multipliés. La fête a pris une autre dimension avec l'organisation de la cérémonie, de la soirée d'ouverture et les vieux tracteurs. Nous avons des demandes de participation de nouveaux partenaires potentiels qui arrivent et pour en revenir à nos amis de Bourg St Maurice ils se sont régalés et nous laissent ces cadeaux pour exprimer leur gratitude face à l'accueil si chaleureux.

Nous passons à l'ordre du jour, et aux délibérations techniques de ce conseil avant d'aborder les questions diverses. »

1) Décisions modificatives budgets principal et annexes

1-1) Décision modificatives n°3 - régie thermale

Monsieur Jérôme Lurie présente cette décision modificative.

BUDGET FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
011- Charges à caractère général		
627	Services bancaires	-600
66- Charges financières		
66111	Intérêts des emprunts	340
67- Charges exceptionnelles		
673	Titres annulés sur ex. antérieurs	260
TOTAL		0

Il n'y a aucune observation.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la décision modificative.

1-2) Décision modificative n°1 – budget microcentrale de l'Yse

Des dépenses supplémentaires ont dû être réalisées sur la centrale pour l'adaptation au contrat H07.

Jean-Bernard Carrère fait remarquer que la liaison radio qui doit réguler la quantité d'eau turbinée ne fonctionne pas. Une liaison par câble aurait été préférable.

Le maire : « cette liaison a fonctionné quelque mois ; 2 modems ont été démontés. On attend les résultats de la réparation ».

Monsieur Laurent GRANDSIMON, maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement de crédits, en section de fonctionnement et d'investissement, sur le budget annexe MICROCENTRALE de L'YSE de la collectivité.

La décision modificative que je vous propose d'adopter se décompose ainsi :

Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
	Section de Fonctionnement		
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00	0.00
	Section d'investissement		
2154 ONA	Matériel industriel	4 400.00	
2313-14	Constructions	-4 400.00	
	TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	0.00

Le conseil municipal, après délibération :

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°01 (**DM01**) proposée du budget annexe MICROCENTRALE de L'YSE de la collectivité de l'exercice 2015, comme indiqué ci-dessus

1-3) Décision modificative n°1 – régie des transports

La nouvelle navette a des coûts de fonctionnement plus élevés (trains de pneus à changer plus fréquemment et plus chers). Pour faire face à ces dépenses, on diminue le poste personnel.

Monsieur Laurent GRANDSIMON, maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement de crédits, en section de fonctionnement et d'investissement, sur le budget annexe REGIE de TRANSPORT de la collectivité.

La décision modificative que je vous propose d'adopter se décompose ainsi :

Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
	Section de Fonctionnement		
61551	Entretien matériel roulant	1 000.00	
6215	Personnel affecté par la Collectivité de rattachement	-1 000.00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00	0.00
	Section d'investissement		
	TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	0.00

Le conseil municipal, après délibération :

APPROUVE à 13 voix pour, 00 voix contre et 02 abstentions la décision modificative n°01 (**DM01**) proposée du budget annexe REGIE de TRANSPORT de la collectivité de l'exercice 2015, comme indiqué ci-dessus

1-4) Budget annexe eau potable

L'augmentation de la redevance pollution domestique (Agence Adour Garonne) est financée par une baisse du poste « entretien et réparation s/biens immobiliers ».

Monsieur Laurent Grandsimon, maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement de crédits, en section de fonctionnement et d'investissement, sur le budget annexe REGIE EAU de la collectivité.

La décision modificative que je vous propose d'adopter se décompose ainsi :

Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
	Section de Fonctionnement		
6152	Entretien et réparation s/biens immobilier	-2 507.00	
701249	Redevance pollution domestique	2 507.00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
	Section d'investissement		
1641	Remboursement capital des emprunts	10.00	
21561-14	Sice distribution d'eau (compteurs)	-10.00	
	TOTAL INVESTISSEMENT	0.00	0.00

Le conseil municipal, après délibération :

APPROUVE à 11 voix pour, 00 voix contre et 04 abstentions la décision modificative n°01 (**DM01**) proposée du budget annexe REGIE EAU de la collectivité de l'exercice 2015, comme indiqué ci-dessus

1-5) Budget annexe assainissement

Là aussi l'augmentation de la redevance de l'Agence Adour Garonne est financée par une baisse sur le poste « entretien autres biens mobiliers ».

La décision modificative transfère également en investissement les travaux effectués en régie pour la reconstruction de la station d'épuration du Pont Napoléon (36 600€).

Monsieur Laurent Grandsimon, maire, expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement de crédits, en section de fonctionnement et d'investissement, sur le budget annexe REGIE ASSAINISSEMENT de la collectivité.

La décision modificative que je vous propose d'adopter se décompose ainsi :

Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
	Section de Fonctionnement		
61558	Entretien autres biens mobiliers	-978.00	
706129	Redevance p/modernisation des réseaux de collecte	978.00	
722	Travaux en régie		36 600.00
023	Virement à la section d'investissement	36 600.00	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	36 600.00	36 600.00
	Section d'investissement		
2138-20	Constructions STEP Pont Napoléon	36 600.00	
021	Virement de la section de fonctionnement		36 600.00
	TOTAL INVESTISSEMENT	36 600.00	36 600.00

Le conseil municipal, après délibération :

APPROUVE à 11 voix pour, 00 voix contre et 04 abstentions la décision modificative n°01 (**DM01**) proposée du budget annexe REGIE ASSAINISSEMENT de la collectivité de l'exercice 2015, comme indiqué ci-dessus.

1-6) Décision modificative n°1 – budget principal

En fonctionnement - dépenses.

Il faut augmenter le fonds de péréquation de 9 404 €. Ce fonds va au plan national constituer une recette pour les communes pauvres. Luz est considérée être une commune riche.

Il faut augmenter également la contribution au SIVOM de l'Ardiden pour 14 500 €.

Cela correspond à l'achat des forfaits ski pour les moins de 18 ans. La nouvelle comptable de l'Ardiden, Martine Goya reversera une recette à la commune d'un montant équivalent.

Pour financer ces dépenses supplémentaires, on diminue le poste entretien des bâtiments de 2 841 € et on constate des recettes supplémentaires.

En fonctionnement – recettes

•La piscine a fait 7 300 € de recettes supplémentaires par rapport à l'inscription budgétaire de début d'année.

•2 700 € : remboursement de la CPAM (maladie des agents).

•7 600 € : charges scolaires facturées aux communes de résidence des enfants.

•1 300 € : cantine

En investissement

On inscrit une partie des dépenses de construction de la nouvelle gendarmerie pour pouvoir payer les factures des lots 1 et 2 jusqu'à la fin de l'année. Ces dépenses sont couvertes par l'emprunt CDC inscrit en recettes (2 063 227 €). On trouve également en dépenses la taxe d'aménagement à payer pour le permis de construire de la gendarmerie. En 2016 on retrouvera 98,85 % de cette somme en recettes (part communale de la taxe). On constate par ailleurs 21 705 € de recettes supplémentaires en taxe d'aménagement.

Monsieur Laurent Grandsimon, maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement de crédits, en section de fonctionnement et d'investissement, sur le budget de la commune.

La décision modificative que je vous propose d'adopter se décompose ainsi :

Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
	Section de fonctionnement		
73925	Reversement FPIC	9 404.00	
6554	Contributions organismes de regroup.	14 500.00	
6574	Subventions aux associations	937.00	
61522	Entretien bâtiments	-2 841.00	
6419	Remboursements sur rémunérations		2 700.00
70631	Redevances à caractère sportif		7 300.00
7381	Taxes additionnelles		3 100.00
74748	Participations autres communes		7 600.00
7067	Redev. Services périscolaires		1 300.00
	TOTAL FONCTIONNEMENT	22 000.00	22 000.00
	Section d'investissement		
10226	Taxe d'aménagement (Op. gendarmerie)	21 455.00	
1641	Remb. Capital des emprunts	250.00	
2313-378	Constructions Op. gendarmerie	2 063 227.00	
10226	Taxe d'aménag. Revers. Part communale		21 705.00
1641-378	Emprunt Op. gendarmerie		2 063 227.00
	TOTAL INVESTISSEMENT	2 084 932.00	2 084 932.00

Le conseil municipal, après délibération :

APPROUVE à 08 voix pour, 02 voix contre et 05 abstentions la décision modificative n°01 (**DM01**) proposée du budget de la commune de l'exercice 2015, comme indiqué ci-dessus

2) Avenants marchés publics

2-1 Avenant n°1 – marché de travaux place du 8 mai et abords de l'office de tourisme

Madame Annie Sagnes prend la parole pour expliquer cet avenant d'un montant de 31 344,38 € HT, ce qui portera le nouveau marché (tranche ferme + tranche conditionnelle) à 512 711,35 € HT.

Les travaux supplémentaires sont les suivants :

- mise en place de la fontaine : + 2 550 € : bien que les pierres aient été offertes, il a fallu l'intervention d'une grue pour les poser, et ensuite des travaux de finition pour les adapter au terrain. A noter que la fontaine n'était pas au marché signé avec Colas initialement. On s'aperçoit que le coût est finalement faible pour cet ouvrage.

- mise en place de longrines pour supporter les lauzes. Elles ont été nécessaires pour supporter les lauzes offertes par Monsieur Latapie : + 16 309,52 € HT.

- couche de fondation en matériaux concassés : + 4 398,86 € HT. Le terrain était altéré, et a rendu nécessaire ce poste.

Il y a souvent des surprises sur les chantiers de rénovation.

- dépose d'un regard : +336,00 € HT : ce regard a été découvert au moment des travaux.

- application d'un vernis de protection sur la résine : + 7 750 € HT. Ce vernis assurera une protection supplémentaire contre les tâches, et garantira le support résine dans le temps bien que celui-ci se soit très bien comporté cet été.

Annie Sagnes souligne également qu'en plus des travaux en surface qui constituent la surface immergée de l'iceberg, tout a été refait en profondeur (eau potable, assainissement, pluvial), et cela représente la moitié du coût de l'opération.

Jean-Claude Le Borgne : « l'opposition n'approuvera pas cet avenant. On a déjà expliqué pourquoi à un précédent conseil.

Nous avons fait le choix d'un aménagement dans le cadre des subventions octroyées et du remboursement des assurances pour ce dossier de parkings ou places. Vous avez voulu apporter votre touche personnelle. Sur le plan esthétique je trouve que c'est réussi, mais pour le fonctionnement, en raison des murets, on verra à l'usage, avec le déneigement, la glace et la baisse du nombre de places.»

Pour compenser la baisse du nombre de places, vous avez acheté la parcelle n° AB 97, 200 000 € et il faut ajouter 25 000 € d'aménagement de cette parcelle en parking.

Nous voulons avoir l'indication du coût global de ces aménagements, et non voter les avenants au coup par coup. »

Le maire : « on aurait de toute façon acheté cette parcelle qui a un intérêt stratégique car elle va permettre la réalisation d'une véritable avenue piétonne entre le Doumet, le groupe scolaire, le gymnase et la place du 8 mai ; c'est une redéfinition du centre de Luz. Il n'aurait pas fallu laisser partir cette parcelle pour qu'un développeur construise une autre résidence immobilière. »

Jean-Claude Le Borgne : « on n'a pas vu ce projet d'aménagement qui est d'ailleurs commencé. Y a-t-il un escalier prévu pour aller au gymnase ? »

Le maire : « non, le coût de 25 000 € ne concerne que l'aménagement du parking, rien de plus. »

Annie Sagnes : « l'acquisition n'a coûté que 112 000€. »

Alain Lescoules : « il faut absolument que l'on connaisse le coût global car on s'aperçoit que vous réfléchissez des subventions prévues initialement pour autre chose (le FAR du lavoir), pour l'aménagement de la parcelle 97 en parking ; de même, les subventions du SDE pour l'éclairage de l'église des Templiers et la place de la comports ont été reportées sur la place du 8 mai.

Ensuite, il faudrait que les projets nous soient présentés en conseil municipal avant leur démarrage. Les habitants nous abordent dans la rue et on n'est pas au courant.

Il y a des choses qui ont été faites et qui ont choqué l'opinion publique. Et comme on n'est pas au courant, on donne l'impression d'être absent ce qui est vexant car ce n'est pas le cas. »

Le maire : « c'est plutôt bien d'avoir pu modifier l'affectation initiale des subventions.

Quant à la communication, ce que l'on peut dire c'est qu'il y a eu surcommunication sur la place du 8 mai. Cela s'est bien passé avec les riverains.

Il y a eu un peu moins de communication sur le parking du Bastan.

Il ne faut pas relâcher l'effort de communication et continuer dans la façon de faire adoptée pour l'aménagement de la place du 8 mai. »

Cet avenant n°1 concerne les travaux suivants :

- Mise en place de la fontaine devant l'Office de Tourisme : + 2 550 €
 - Mise en place de longrines pour supporter les lauzes et la rambarde de protection : + 16 309,52 €HT.
 - Couche de fondation en matériaux concassés : + 4 398,86 € HT
 - Dépose d'un regard : + 336,00 € HT
 - Application d'un vernis de protection sur la résine gravillonnée autour de l'office de tourisme
- Soit un total de 31 344,38 € HT.

Le marché initial notifié le 27/10/2014 étant de 481 366,97 € HT (tranche ferme + tranche conditionnelle), le nouveau marché est porté à la somme de 512 711,35 € HT.

Le conseil municipal par 8 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions autorise monsieur le maire à signer cet avenant n°1.

Babette Pourtet : « vous nous faites voter des choses dérisoires, comme numéruées, mais pas les projets d'aménagement. »

Le maire: « il est obligatoire de faire voter le conseil municipal sur l'attribution des numéros de voies. »

2-2 Avenant n°1 - lot 2 étanchéité marché de travaux pour l'installation d'une pompe à chaleur aux thermes.

M. Jérôme Lurie présente cet avenant.

Il est apparu nécessaire de remplacer les lanternes existants pour assurer une meilleure étanchéité. Cet avenant en plus-value de 2 106,02 € HT sera compensé par une moins-value de 3 721,35 € HT sur le lot électricité.

Alain Lescoules: « là aussi, vous nous faites délibérer sur des travaux déjà faits ! on va voter cependant cet avenant mais on est contre le procédé. »

Jérôme Lurie: « l'étanchéité était là ! Le problème a été découvert au moment des travaux et il fallait le régler tant que l'entreprise était sur place. »

Monsieur le maire présente les travaux supplémentaires indispensables, objet de cet avenant sur le lot étanchéité :

- fourniture et pose d'un nouveau lanterneau double dôme
- remplacement de la coupole double dôme sur un lanterneau existant
- plus-value par lanterneau remplacés après les travaux d'étanchéité

Le montant total est de 2 106,02 € HT

Le nouveau marché lot 2 étanchéité est donc maintenant de 42 891,31 € HT.

Monsieur Jérôme Lurie, président de la régie thermale, explique que l'enveloppe globale des travaux n'est pas augmentée, car il y aura des moins-values sur d'autres lots.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à l'unanimité à signer l'avenant n°1 – lot 2 étanchéité.

3) Attribution du marché pour la remise en état des jardins familiaux

Le maire explique que ce secteur se situe dans le programme dit PAPI 2 pour la remise en état après la crue de juin. La nature des travaux de protection ne sera connue et le plan de financement élaboré qu'en 2018-2019.

Ces travaux seront subventionnés à 95 % dans le cadre du fond calamité, et la remise en état de ces jardins ramènera de la vie dans ce quartier.

Ces travaux comprennent également la reprise du mur de soutènement entre Azerty, la propriété de M. Le Borgne et les jardins familiaux, mais pas les enrochements en bord de l'Yse. Il faudra d'ailleurs faire attention de ne pas empiéter sur leur futur emplacement.

Les travaux vont être lancés maintenant pour que les jardins puissent être travaillés au printemps.

Monsieur le maire explique qu'un avis public d'appel à concurrence a été lancé pour la remise en état des 10 jardins familiaux au bord de l'Yse, détruits par la crue de juin 2013 et la remise en état des box.

3 entreprises ont répondu : Vignes et fils, Colas, LBTP.

L'estimation des services techniques était de 45 908,75 € HT.

Après vérification des offres des entreprises, LBTP est mieux disant avec une offre de 30 957,50 € HT.

Le délai de réalisation proposé est de 5 semaines.

Le maire propose d'attribuer le marché à LBTP pour la somme de 30 957,50 € HT.

Le conseil municipal par 14 voix pour, 0 contre et 01 abstention autorise le maire à signer le marché.

4) Lancement de la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols (P.O.S) de Luz-Saint-Sauveur en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)

Sans délibération avant la fin de l'année 2015, pour signifier la décision de la commune de Luz St Sauveur de transformer son P.O.S. en P.L.U., la commune de Luz St-Sauveur se verra appliquer le M.A.R.N.U. (modalités d'application du règlement national d'urbanisme), soit une constructibilité limitée.

La communauté des communes du pays Toy a décidé de ne pas lancer l'étude d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (P.L.U.I.)

En effet, l'accord de la majorité des communes n'était pas trouvé ; le coût estimé était de 200 000 € difficile à financer en taxe additionnelle.

En conséquence, la commune de Luz doit délibérer avant la fin de l'année pour signifier son intention de transformer son P.O.S. en P.L.U.

Cela donnera un répit jusqu'au 27/03/2017 et cela permettra à la nouvelle communauté de communes de se positionner sur le lancement ou non d'un P.L.U.I. à son échelle.

Monsieur le maire fait état de la loi A.L.U.R. qui rendra caduc les P.O.S. non transformés en P.L.U. à compter du 01/01/2016.

A partir de cette date, c'est le Règlement National d'Urbanisme qui s'appliquera, soit une constructibilité limitée sur le territoire de la commune de Luz Saint-Sauveur.

De plus, même si cela ne retirera pas au maire la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme, il devra recueillir l'avis conforme du Préfet sur les demandes de permis ou les déclarations préalables postérieures à cette date.

L'obligation de transformer le P.O.S. en P.L.U. s'explique par la nécessité de prendre en considération les préoccupations environnementales absentes des POS trop anciens, et la loi S.R.U..

Le P.O.S. de Luz Saint-Sauveur, s'il est engagé dans une procédure de révision sous forme de P.L.U., pourra être ainsi maintenu jusqu'au 27/03/2017.

A compter de cette date, sauf opposition de 25 % des communes de la nouvelle intercommunalité représentant au moins 20 % de la population de la communauté de communes, le transfert de la compétence P.L.U. sera effectué à la nouvelle communauté de communes.

Néanmoins, la procédure engagée sur le territoire de la commune de Luz Saint-Sauveur pourra, en accord avec la nouvelle communauté de communes, être poursuivie jusqu'à son terme.

En conséquence de quoi, le maire de Luz Saint-Sauveur propose de lancer la procédure de révision du P.O.S. de Luz Saint-Sauveur en P.L.U.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de lancer la procédure de révision du P.O.S. en P.L.U.

5) Mise à jour du numérués

5-1 Avenue de St Sauveur

Il faut attribuer un numéro à la future gendarmerie. Après consultation avec les gendarmes, un seul numéro suffit pour les logements et les locaux de service soit le numéro 44.

5-2 Route de Villenave

Une construction est en cours parcelle AC 213. Il faut lui attribuer un numéro soit le n° 19 route de Villenave.

Jean-Claude Le Borgne : regrette que cette construction soit implantée au bord de la route, ce qui interdit un passage piéton.

Babeth Pourtet se demande si le toit ne déborde pas sur la chaussée, ce qui peut être dangereux pour les véhicules, et pour la maison.

Jean-Claude Le Borgne précise qu'il parle dans l'intérêt du propriétaire. « N'y-a-t-il pas une erreur d'implantation de l'entreprise ?

Ne faut-il pas le signaler dès maintenant, avant que le département ne s'en saisisse ? »

Une nouvelle construction a vu le jour sur le territoire communal. Elle se situe sur la route de Villenave et est référencée AC 213 sur le cadastre.

La propriétaire souhaite qu'un numéro de voirie soit attribué à sa construction.

Après avoir pris connaissance de la numérotation existante sur la route de Villenave, monsieur le maire propose d'attribuer à la parcelle AC 213 le numéro 19 sur la route de Villenave.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve et vote l'attribution du numéro 19 route de Villenave pour la parcelle AC 213.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'affecter un numéro à la nouvelle gendarmerie dont la construction a débuté à l'automne et dont les références cadastrales sont les suivantes : AH 119.

La parcelle se situe sur l'avenue Saint-Sauveur.

Le projet est constitué de 2 ensembles de bâtiments. Le premier comporte un bâtiment de service et un bâtiment technique, le second deux bâtiments résidentiels.

Après avoir pris connaissance de la numérotation existante, Monsieur le Maire propose d'attribuer un numéro unique pour l'ensemble, à savoir le 44 avenue Saint-Sauveur.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette décision et émet un avis favorable pour l'attribution du n°44 avenue de Saint-Sauveur, numéro unique pour l'ensemble des bâtiments de la nouvelle gendarmerie.

6) Attribution du marché de fourniture d'électricité aux thermes

Jérôme Lurie rappelle que le 31 décembre 2015, il y aura la fin des tarifs régulés pour les consommateurs (tarifs verts et jaunes) dont Luzéa.

Luzéa étant considéré comme une structure commerciale, a dû lancer une consultation pour la fourniture d'électricité.

Un avis d'appel public à concurrence a été lancé sur plusieurs sites. Une seule offre a été reçue : celle du SIVOM de l'Energie du Pays Toy et d'AlternA.

Pour mémoire, 4 offres ont été reçues par le syndicat mixte de la Maison de la Vallée.

Le maire précise que le S.I.V.O.M. de l'Energie du pays Toy sera toujours le gestionnaire du réseau, et qu'AlternA est un groupement de régies.

Jérôme Lurie précise qu'à consommation égale l'offre d'AlternA représente une baisse de la facture de 10 % par rapport aux tarifs actuels.

Le contrat avec AlternA est prévu pour deux ans.

Le maire : ajoute que des contrats vont être également signés avec AlternA par la commune non assujettie à une consultation, pour le Forum, la piscine, la station d'épuration et la maison Gradet-Poque.

Une consultation a été lancée pour la fourniture d'énergie électrique pour l'établissement thermal à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de 24 mois.

L'avis d'appel à concurrence pour ce marché a été publié sur www.luz.org ; www.valléedesgaves.com ; www.synapse-entreprises.fr et www.marchesonline.com .

Les critères de sélection étaient :

- **coût total de la solution présentée : 50 %**
- **valeur technique de l'offre : 30 %**
- **développement durable : 20 %**

Une seule offre a été reçue. Il s'agit de l'offre SIVOM d'Energie du Pays Toy / AlternA qui propose :

- **coût total de la solution présentée :**
 - un prix unique fixe euros HT / MWh de 44,16 euros soit un total annuel de 42 087 €/HT/an pour une consommation prévisionnelle sur la période de fourniture de 1284 MWh
 - une **valeur technique** répondant au cahier des charges
 - le **critère développement durable** :
 - AlternA est en mesure de fournir une énergie verte garantie d'origine renouvelable à hauteur de 100 % des volumes consommés au coût complémentaire de :
 - Offre énergie verte à hauteur de 30 % : 0,24 €/MWh
 - Offre énergie verte à hauteur de 100 % : 0,80 €/MWh
 - Le prix de fourniture présenté inclut les éventuels surcoûts découlant des obligations supportées par le fournisseur au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE). Ces surcoûts seront évalués sur la base du prix du marché des CEE et AlternA offre la possibilité de racheter au client les CEE sous la forme d'une transaction basée sur le prix de 2,40 €/MWh cumac

Par ailleurs l'offre inclut une flexibilité permettant l'ajout de sites dans la limite de 15 % de la consommation actuelle globale d'énergie électrique de l'année 2014.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité décide d'attribuer le marché à SIVOM d'Energie du Pays Toy / AlternA et autorise monsieur le maire à signer ce marché.

7) Renouvellement de la convention entre la commune de Luz-Saint-Sauveur et l'Association du J-Club pour le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Associés à l'École (A.L.A.E.)

Comme chaque année, il convient de renouveler cette convention pour l'A.L.A.E.
Le maire rappelle que par contre le centre de loisirs sans hébergement va être transféré à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2016

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal de la convention de prestation de service entre la commune et l'association du J-Club.

La commune délègue à l'association du J-Club la gestion de l'A.L.A.E. (Accueil de Loisirs Associés à l'École). En fonction des effectifs, le personnel de l'association assure l'encadrement en renfort du personnel municipal affecté au groupe scolaire (animation, entretien des locaux, remplacement des agents titulaires absents).

Dans le cadre de cette mise à disposition, la commune remboursera mensuellement les heures réellement effectuées par le personnel de l'association (le personnel de direction, l'agent d'animation).

Après avoir pris connaissance du contenu de cette convention ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal :
A l'unanimité

AUTORISE monsieur le maire à signer cette convention de mise à disposition de personnel ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 à l'article 6218.

8- Attribution et versement de subventions de fonctionnement année 2015

Il s'agit

- soit du paiement de prestations à PARLEM pour des cours d'occitan dans le cadre des activités hors temps scolaire à l'école : 440 €
- soit du paiement de factures de repas prises en charge par les associations pendant la foire aux côtelettes,
- soit enfin de la participation de Luz aux frais de réception pour le départ de Madame Goya.

La trésorière, Madame Cognes, demande une délibération pour le versement de ces sommes.

Monsieur le maire expose aux membres du conseil que chaque année les associations sont soutenues par la commune de Luz-Saint-Sauveur dans le cadre de leurs activités culturelles et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public. Monsieur le maire propose d'utiliser les crédits disponibles pour attribuer des aides exceptionnelles aux associations suivantes :

① Association PARLEM : 440 €

Initiation à la culture et à la langue Occitane Gascogne dans le cadre des activités périscolaires

② Associations de Maires du Pays Toy : 55.19 €

Participation aux frais de réception suite au départ de la Trésorière de Luz

③ Association FOOT en Pays Toy : 84.00 €

Fête des Côtelettes St Michel (Réception élus de BOURG ST-MAURICE)

④ Association Interprofessionnelle AOP : 56.00 €

Fête des Côtelettes St Michel (Réception élus de BOURG ST-MAURICE)

Monsieur le maire invite les membres du conseil à délibérer.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour et 2 abstentions :

DECIDE l'attribution de subventions de fonctionnement selon les modalités indiquées ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

9- Projet du schéma départemental de coopération intercommunale

« La délibération qui va vous être présentée concerne la nouvelle intercommunalité.

A plusieurs occasions, (réunions de la Communauté de Communes du Pays Toy, réunions du bureau d'études ESPELIA, réunion à Argelès-Gazost, au Forum), vous ont été exposées les conséquences d'une fusion à 3 (Pays Toy-Gavarnie-Gèdre et Saint-Savin) ou à 5 (les mêmes plus Argelès-Gazost et Val d'Azun).

En effet, la Loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) impose un regroupement car la Communauté de Communes du Pays Toy ne compte que 3 000 habitants. Il faut au minimum 5 000 habitants.

Il faut être conscient que quel que soit le périmètre choisi (5 ou 3), le travail sera long, difficile et particulièrement compliqué pour notre territoire de montagne.

Il devra en effet y avoir un long travail d'adaptation de nos structures respectives, de leur fonctionnement avant de transformer la nouvelle communauté de communes en espace de projet et de développement.

Au-delà du périmètre, il y aura aussi un travail à effectuer sur les compétences. Je vous propose de prendre une délibération finalement assez simple où l'on approuve le schéma de la Préfète présenté le 18 septembre 2015 en ce qui concerne la fusion du Pays Toy avec les 4 autres communautés de communes mais où on émet des réserves sur d'autres propositions de ce schéma. Y a-t-il des objections sur le périmètre en lui-même ? »

Alain Lescoules : n'a pas d'objection à proprement parler sur le périmètre mais déplore que l'on se prononce sur un périmètre avant d'aborder les compétences ; il aurait souhaité que l'on fasse l'inverse.

Il déplore également que les stations de ski et les établissements thermaux ne fassent pas partie des compétences transférées alors que ce sont les piliers de notre développement économique.

Les 48 communes de la future intercommunalité ont pris l'habitude de travailler ensemble au sein du contrat de pays, puis du SPLVG. Ces transferts auraient pu être envisagés.

Le maire : « la Préfète a imposé une décision sur le périmètre avant la fin de l'année. Ensuite on travaillera sur les compétences.

Concernant le transfert des établissements thermaux, la réflexion n'a pas été engagée ».

Pour les stations de ski, il rejoint les regrets d'Alain et espère que la réflexion avancera dans ce sens.

Romain Estrade : souligne que c'est la première fois qu'autour de cette table, on débat de l'intercommunalité. Il constate qu'il n'y aura plus de représentation de l'opposition municipale dans la nouvelle intercommunalité. Pour le partage de l'information, il demande qu'il y ait des comptes rendus précis faits en conseil municipal, lorsque la Communauté de Communes du Pays Toy sera dissoute.

Le maire : « c'est vrai qu'il y a peu de débats sur l'intercommunalité car 10 membres du conseil municipal de Luz sont aussi conseillers communautaires et participent aux débats. L'information circule bien. Ce ne sera plus le cas dans la prochaine intercommunalité, c'est bien, Romain, d'anticiper et je m'emploierai à ce que l'information soit diffusée ».

Après ces échanges le maire demande de délibérer sur le schéma, tout en précisant qu'il y a des inquiétudes si la fusion s'opère entre la communauté de communes de Lourdes et le Grand Tarbes. Que va devenir le P.E.T.R. (Pôle d'Equilibre Territorial Rural) qui garantit des subventions de l'Etat, la Région, l'Europe ?

Reconstruire un P.E.T.R. sans Lourdes est impossible en raison du seuil démographique. Il faudrait alors se rapprocher de Bagnères.

La délibération proposée émet donc des réserves sur ce point, comme l'a proposé à toutes les communes Maryse Carrère la Présidente du P.L.V.G..

Jean-Claude Le Borgne : pourquoi Lourdes ne fait-il pas partie du projet de fusion avec les communautés de communes des vallées des gaves ?

Le maire : cela n'a pas été envisagé. Il a été envisagé que la communauté de communes de Lourdes reste seule mais pas qu'elle vienne avec les 5 communautés de communes des vallées des gaves. L'argument de l'Etat est le suivant : Lourdes et Tarbes réunis représenteront une agglomération de 120 000 habitants qui sera la 5^{ème} agglomération dans la nouvelle région Midi-Pyrénées-Languedoc Roussillon. Cela représentera un poids pour l'obtention des financements.

Jean-Claude Le Borgne : économiquement cependant Lourdes fonctionne avec nous.

Le maire : on verra le résultat des délibérations de ces communes, et la décision de la Préfète. En ce qui concerne le Pays Toy, il semblerait que les communes choisissent le format à 5 communautés de communes.

La délibération est soumise au vote.

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République (NOTRe) ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5210-1-1 ;

Vu le document de travail de la Préfecture distribué lors de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) du 18 septembre 2015 relatif à l'évaluation de la cohérence des périmètres et d'un état des lieux de la répartition des compétences des groupements existants et de leur exercice.

Vu le courrier de Mme la Préfète du 28 septembre 2015, valant notification et entraînant un délai de 2 mois au cours duquel les communes et communautés concernées par les modifications de périmètre doivent faire remonter leurs avis ;

Il est par ailleurs rappelé que ce schéma départemental doit être arrêté par Mme la Préfète avant le 31 mars 2016. Ledit projet est uniquement soumis pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale. Enfin, le projet de schéma assorti de ces avis sera soumis à la CDCI, laquelle pourra formuler des propositions de modification, qui seront intégrées dans le schéma, sous réserve de leur approbation par une majorité des deux tiers des membres de la Commission et de leur conformité aux objectifs fixés par la loi.

Concernant notre territoire, ce projet de schéma proposé par M. le Préfet fait apparaître un regroupement des 5 Communautés de Communes actuelles du Pays Toy, de Gavarnie-Gèdre, de la Vallée d'Argelès-Gazost, du Val d'Azun ainsi que de la Vallée de Saint-Savin portant ainsi le nombre de communes à 48, calquant le périmètre de la future communauté de communes sur les limites administratives du canton de la Vallée des Gaves et englobant donc ainsi un bassin de vie homogène et cohérent, notamment en matière de développement économique.

Considérant la nécessité d'étendre le périmètre actuel de la Communauté de Communes du Pays Toy afin d'atteindre le seuil minimum imposé par la loi du 7 août 2015 (NOTRe) ;

Considérant les échanges et débats initiés au sein du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Toy au sujet du périmètre de la future intercommunalité ;

Considérant les échanges et débats initiés au sein du **Pôle d'Equilibre Territorial Rural** du Pays de Lourdes et Vallée des Gaves, réuni en conseil le 9 novembre 2015, au sujet du périmètre de la future intercommunalité ;

Considérant le travail mené par les Présidents et élus des bureaux des 5 communautés de communes du canton de la Vallée des Gaves ;

Vu le travail réalisé par le bureau ESPELIA sur l'étude de l'évolution des périmètres intercommunaux en Vallée des Gaves et les conséquences en terme de gouvernance et de fiscalité ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Hautes-Pyrénées présenté le 18 septembre 2015 à la C.D.C.I. par Mme la Préfète ;

- PRECISE que cette position favorable sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne concerne que le territoire des cinq communautés de communes du canton de la vallée des Gaves ;

- APPROUVE donc le périmètre des 48 communes du canton de la Vallée des Gaves et RECONNAIT la cohérence et l'homogénéité de ce bassin de vie et de développement pour la future intercommunalité ;

- PRECISE que, pour garder cette cohérence territoriale, ce périmètre ne peut pas être étendu au-delà des 48 communes du canton des Vallées des Gaves.

- EMET des réserves particulières sur ce projet de schéma départemental de coopération intercommunale concernant le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes et les communes alentour, notamment vis-à-vis des incidences que le projet de fusion de la Communauté de Communes du Pays de Lourdes et de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes aurait sur le P.E.T.R. Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

10- Annulation sur titres – budget annexe eau potable

Il s'agit de l'annulation de l'abonnement de 9 compteurs, résidence du moulin, facturé à tort à l'OPH 65 puisqu'ils concernent des appartements communaux.

La rétroactivité s'applique 3 ans en arrière 2012, 2013 et 2014. La somme concernée est de 945 € HT.

Monsieur le maire explique que suite à une réclamation de l'office d'H.L.M, les services de la commune se sont aperçus qu'ils facturaient à tort l'abonnement de 9 compteurs résidence du moulin, qui correspondent à des appartements appartenant à la commune.

Cette annulation est rétroactive sur 3 ans. En 2015, la situation a été rectifiée au moment de la facturation. Cela représente la somme de 945 € HT soit 35 € d'abonnement x 9 x 3.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à procéder à cette annulation sur titres.

11- Etablissement du planning des permanences pour les bureaux de vote des 6 et 13 décembre pour les élections régionales

Un tableau circule. Il est à compléter, tous les créneaux n'étant pas remplis.

Monsieur le maire explique que pour le 13, il sera absent à certains moments, en raison de la cérémonie de la Sainte Barbe.

12- Réaffectation du FAR 2015

Monsieur le maire passe la parole à Annie Sagnes. Celle-ci explique que deux subventions F.A.R. de 18 000 € et 7 622 € ont été obtenues pour la « réhabilitation du lavoir et de l'impasse de Saint Clément ».

Ce chantier devait être assuré par l'association Concordia. Or un recours a été intenté par un riverain. Il a donc été décidé de reporter les travaux dans l'attente d'une réponse de la D.D.T..

Suite à une conversation avec les élus départementaux il a été décidé de demander une réaffectation du F.A.R. 2015 sur d'autres opérations plutôt que de le perdre soit :

en **Investissement** :

25 755.99 € H.T sur l'aménagement d'un parking parcelle 97 qui débouche sur la place du 8 mai.

6 287.26 € H.T sur l'aménagement d'une voie le long du côté sud du terrain de la gendarmerie.

15 280.00 € H.T sur l'aménagement d'une voie Quartier du Doumet.

en **Fonctionnement** :

17 063 € H.T de réalisation des points à temps.

Jean-Claude Le Borgne : est étonné de l'utilisation, dans le projet de délibération, du terme procédure contentieuse. Aucun tribunal n'a été saisi et d'après les échos qu'il avait du riverain il s'agit plutôt de questions.

Annie Sagnes : « Il s'agit d'un recours gracieux déposé auprès de la D.D.T. dans les deux mois après le dépôt par la commune d'une déclaration préalable de travaux ».

Alain Lescoules : « il s'agissait d'une question portant sur la propriété du mur et de qui en avait la responsabilité en cas d'effondrement ».

Annie Sagnes : les points évoqués étaient multiples :

- la création d'une gêne et la perte de visibilité, le mur du lavoir étant rehaussé pour créer une pente de toit conforme au P.O.S. et à la demande de Mme Colonel, architecte des Bâtiments de France
- la demande de pose d'un grillage pour stopper les ballons au stade.
- le souhait de continuer à stationner dans l'impasse.
- la question de la propriété du mur.

Monsieur le maire propose de mettre le terme « recours gracieux » dans la délibération.

Celle-ci est mise au vote.

Monsieur le maire rappelle que la commune avait obtenu en 2015 une subvention du F.A.R. décomposée comme suit :

- 18 000 € soit 40 % d'un plafond subventionnelle de 45 000 € pour la mise en valeur du lavoir de St Clément.
- 7 622 € soit 50 % d'un plafond subventionnable de 15 244 € pour l'aménagement de l'impasse St Clément, ce qui correspond à l'ancien fonds cantonal de voirie.

Cependant, en raison d'un recours gracieux engagé par un riverain et dans l'attente de l'aboutissement de la procédure, les travaux n'ont pu être réalisés.

Monsieur le maire propose donc de demander au Conseil Départemental la réaffectation de ces sommes de la façon suivante :

En investissement :

- Aménagement du parking dit Gaby, en bordure de la place du 8 mai : 25 755,99 € HT
 - Aménagement de la voirie d'accès dans le lotissement du d'Oumet Dessus : 15 280,00 € HT
 - Aménagement de la voie le long du terrain de gendarmerie, côté sur : 6 287,26 € HT.
- Soit un total de 47 323,25 € HT.

Le conseil municipal par 8 voix pour, 0 contre et 7 abstentions demande la réaffectation de la subvention de 18 000 € sur les différents investissements qui seront réalisés avant la fin de l'année.

En fonctionnement :

- Réalisation de points à temps dans la ville pour un montant de 17 063 € HT.

Le conseil municipal par 8 voix pour, 0 contre et 7 abstentions demande la réaffectation de la subvention de 7 622 € sur le point à temps de la ville.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à 8 voix pour, 0 contre et 7 abstentions à transmettre au président du conseil départemental le dossier correspondant.

13- Emprunt court terme pour des besoins de trésorerie

La commune va avoir à faire face en fin d'année à de grosses factures : premières situations de la gendarmerie, travaux de réparation des crues, et paiement des travaux d'interconnexion à Esquièze-Sère qui a fait jusqu'à présent les avances financières.

En face de ces factures, on attend toujours le paiement des subventions du fonds calamités, et il est préférable de n'appeler les fonds du prêt CDC de la gendarmerie qu'au début 2016. On attend aussi de connaître les recettes de novembre de la microcentrale.

Bien que le maire ait une délégation pour emprunter, il demande au conseil municipal l'autorisation de négocier avec les banques un court terme d'un montant maximum de 450 000 € aux meilleures conditions. Mais il n'est pas du tout sûr que ce soit nécessaire.

Monsieur le maire explique que suite à la réunion des finances qui s'est tenue le 04 novembre 2015, est apparu un besoin prévisionnel maximum de trésorerie de 450 000 € pour honorer les factures jusqu'à la fin 2015.

Cette estimation a été établie sous les postulats suivants :

Dépenses

- Paiement de l'interconnexion à Esquièze-Sère : 356 000 € HT
- Paiement des factures sous 30 jours dont 216 000 € TTC pour la construction de la gendarmerie.

Recettes

- Prévisions de recettes de la microcentrale octobre et novembre faibles, à la hauteur de celles de 2014 (30 000 €) sans versement sur le budget principal.
- Non déblocage des prêts de la CDC au taux de 1,75% pour ne pas avoir à rembourser la première annuité en 2016.
- Non perception des subventions crue dont le versement a été sollicité à partir de septembre, dans l'hypothèse où le Ministère ne débloque pas en décembre 2015 une enveloppe supplémentaire.

3 organismes bancaires ont été sollicités : Caisse d'Epargne, Crédit Agricole, Banque Populaire.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer, si besoin est, avant la fin de l'année avec l'organisme bancaire offrant les meilleures conditions, un emprunt d'une durée maximale de 1 an et d'un montant maximum de 450 000 €.

Le conseil municipal par 8 voix pour 0 voix contre et 7 abstentions

Autorise monsieur le maire à contracter un emprunt court terme d'un montant de 450 000 € maximum sur 1 an maximum et à signer le contrat de prêt avec la banque offrant les meilleures conditions.

14- QUESTIONS DIVERSES

Le maire : « questions d'ordre général, avant de passer à des questions locales.

Réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

Le Premier Ministre Manuel Valls a annoncé, le 3 novembre, le report de la réforme de la dotation globale de fonctionnement (la DGF) des communes au 1^{er} janvier 2016.

Cette réforme est essentielle pour aboutir à quelque chose de plus simple et de plus juste. Mais, en 2016, la concomitance de la réforme avec la baisse programmée de la DGF des communes, et les fusions d'intercommunalités n'était pas faisable. Le gouvernement a préféré retarder la réforme.

Contrairement à ce que beaucoup pensent, le retard de cette réforme de la DGF ne veut pas dire qu'il n'y aura pas de baisse de DGF en 2016. Le gouvernement doit proposer un dispositif de rechange pour 2016.

Pour la commune de Luz ça veut dire que nous continuons avec nos estimations budgétaires telles qu'elles ont été travaillées en commission des finances le 4 novembre.

Deuxième point d'ordre général :

T.A.F.T.A. :

Je souhaite entamer très rapidement le débat sur la possibilité pour la commune de Luz de se déclarer commune hors TAFTA.

Dans le cadre du TAFTA, l'Union Européenne et les Etats-Unis sont en négociations depuis le 8 juillet 2013, en vue de conclure un accord de partenariat transatlantique de commerce et d'investissement.

Nos Parlements nationaux ne sont pas inclus dans les discussions et je pense que nous devons rester vigilants face aux conséquences possibles de cet accord. Les informations qui filtrent font état de remise en question de certaines normes et de certains acquis, en particulier en matière de sécurité alimentaire, de santé publique, de droit du travail et de nos choix de société.

Sur le plan local des mécanismes d'arbitrage privés permettraient aux entreprises (les plus grosses en particulier, celles qui ont les moyens) d'attaquer les collectivités locales et territoriales qui édicteraient des normes que ces entreprises jugeraient inacceptables.

Par ailleurs, plusieurs dispositions du projet d'accord remettent en cause les prérogatives des collectivités territoriales telles que définies dans la Constitution et par législation.

Pour ces raisons, de nombreuses communes se sont déclarées communes hors TAFTA... pour envoyer un message fort aux négociateurs européens et pour déclarer notre attachement à nos prérogatives locales.

Je vous propose de prendre le temps de vous informer sur le sujet et nous présenterons un projet de délibération au prochain conseil.

Certains conseillers municipaux demandent un dossier pour le prochain conseil municipal, afin de se faire une idée plus précise de la question. Monsieur le maire demande à Claire Bennassar de le constituer.

Nous allons passer aux questions diverses d'ordre local :

Les arbres avenue de Maoubési à la Lanne.

« Des riverains de la Lanne ont réclamé la suppression de certains arbres : des prunus. Et ce depuis longtemps.

J'avais indiqué à ces riverains que dans le cadre du réaménagement de la zone nous enlèverions certains arbres et nous en replanterions d'autres. Comme la zone était en travaux et pour couper court à des disputes locales, les prunus ont été enlevés ; certainement le grand pin près du transformateur le sera lui pour des raisons évidentes de sécurité, et l'aménagement de l'espace de la zone se fera avec de la végétation de zone de montagne.

Malheureusement la décision de faire abattre les arbres n'a pas coupé court à la discorde et d'autres riverains sont venus me trouver pour exprimer leur mécontentement. Je leur ai expliqué que ce n'était jamais de gaîté de cœur qu'on enlève un arbre, mais qu'il faudrait juger l'espace en question et sa végétalisation une fois que tous les aménagements seraient réalisés. »

Alain Lescoules: « cette décision été prise sans concertation encore une fois ».

Une personne dans le public: « seules trois personnes ont demandé cela. On appelle la balayeuse pour enlever trois feuilles devant la maison de Mme Soulère. Elle voudrait bien connaître le coût de cette intervention. Elle paie des impôts à Luz comme les autres ».

La Régie

« Nous sommes prêts pour le début de saison ; la Source est terminée. Les équipes ont fait un travail remarquable.

Les engins de déneigement sont prêts pour les précipitations de ce week-end.

L'intégration de Philippe Fernandez se passe particulièrement bien dans les équipes, et le président de la régie a demandé une analyse de notre plan d'investissement à trois ans. Ce document sera essentiel pour nos dernières négociations avec nos financiers.

L'équipe de direction se renforce et Mme Goya a eu un impact positif très rapide sur l'organisation de nos services administratifs et financiers. Je pense que toute l'équipe apprécie son arrivée.

Nous avons toute confiance dans le jeune Charles Heims qui prend de lourdes responsabilités là-haut, en qualité de chef d'exploitation, en binôme avec Philippe Fernandez et avec l'aide précieuse de Régis Marin.

Les équipes ont fait un travail remarquable sur la Source. Tous les axes de la remontée ont été remplacés pour repositionner les balanciers avec l'aide d'un hélicoptère. La société POMA a bien aidé aussi en consentant des délais de paiement.

J'ai représenté le président de la régie à l'assemblée générale de l'ESF, samedi 14 novembre, à la Maison de la Vallée. Nous avons eu un échange très productif avec Patrice Cazaux et son équipe, et une convention formelle va être signée entre la régie et l'ESF.

Nous ne sommes pas au niveau où nous souhaitons être en terme de communication et de marketing... mais le travail de préparation se fait... je me suis rendu à la réunion du conseil d'administration de la Confédération Pyrénéenne du Tourisme à Toulouse le 13 novembre pour partager justement sur les grands axes de communication.

Enfin dernier point hier sur le travail avec Caunterets :

Nous nous sommes retrouvés avec les élus de la mairie de Caunterets hier, à la mairie d'Esquièze-Sère. Un communiqué des avancées de cette réunion va être fait.

Y a-t-il des questions ? »

Alain Lescoules est content que la V3 de la Source soit réalisée en temps et en heure. C'est une demande que l'opposition avait faite en juillet 2015 et les réponses de la majorité « on n'a pas les moyens ; plus aucune station ne s'autorise des investissements en doublon... » avaient suscité son incompréhension.

Pour le reste, il y a beaucoup d'autosatisfaction : « vous parlez de communication. Mais il n'y en a pas du tout ! C'est l'opposition qui a fait remarquer que le site internet était toujours dans sa version été. Il n'y a toujours pas de documents pour représenter Luz. Vous parlez d'une équipe qui se renforce mais après l'avoir complètement décimée :

- Mme Goya remplace M. Cayez ce qui est une bonne chose.
- Quel sera le rôle de M. Fernandez dont je ne doute pas, je le rappelle, des compétences mis à disposition par PGI dans la hiérarchie de l'Ardiden ? où se situe-t-il ? Quels seront ses pouvoirs de décision ?

Ces questions ont déjà été posées au conseil municipal précédent, je n'ai toujours pas de réponse.

Vous faites état de votre présence à une réunion de la Confédération Pyrénéenne. J'aurais souhaité plutôt vous voir à la réunion de présentation de NPY où toutes les stations de ski étaient représentées par leurs directeurs. Luz-Ardiden était par contre représentée par une jeune débutante dans la profession, et s'il se réjouit de voir des jeunes se lancer dans une carrière professionnelle, il ne pense pas que c'était sa place.

Luz est censé avoir un directeur qui devait révolutionner les choses. Il semble plutôt traverser une période de disgrâce.

Pour l'instant il n'y a aucune communication et personne n'était au courant de la vente « flash » des forfaits de ski. Compte tenu du poids que représente Luz-Ardiden dans l'économie locale : emplois directs et indirects (même si certains veulent que la station ferme car elle coûte trop cher), vous nous devez une information sur la réunion qui s'est tenue hier à Esquièze avec les élus de Caunterets. »

Enfin il veut dire un mot sur l'article paru dans la Dépêche il y a 8 jours avec les commentaires de M. Grandsimon.

Il connaît monsieur Jouve de la Dépêche, et il sait que quand celui-ci appelle en début de saison les gestionnaires des stations de ski, c'est pour qu'ils mettent en avant les nouveautés de leur station, leurs avantages. Cela a été le cas pour Caunterets, le Tourmalet et c'était le cas dans le passé avec Francis Guiard et Bernard Laporte pour Luz-Ardiden.

Au lieu de quoi dans l'article censé mettre Luz-Ardiden en avant on a pu lire encore une fois des propos déplaisants sur la gestion précédente et le passif de cette station qui représenterait 300 % du chiffre d'affaires d'une saison ».

Je l'ai déjà dit et je ne lâcherai jamais sur ce point : on a hérité d'une station, on a jamais « bavé » sur les prédécesseurs. On l'a fait vivre. On a fait des études. Vous étiez contre les études, et avez écrit

dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes que les études ne servaient à rien, et qu'il valait mieux que l'Etat prenne en charge les charges sociales des saisonniers plutôt que de financer des études.

Je ne vois pas comment sans études on pourrait déboucher aujourd'hui sur un accord avec Cauterets.

On a tout étudié : des remontées de chaque côté, un arrêt intermédiaire côté Cauterets pour finir par s'accorder sur la seule solution jouable : une remontée directe partant de Cauterets.

C'est ce projet que vous présentez comme nouveau en faisant semblant de le « toiletter ».

Enfin, on a l'impression que la seule question que vous vous posez, c'est de savoir combien Cauterets reverserait à Luz. Mais vous comprenez bien qu'une station ne peut pas investir 18 millions d'euros pour aboutir sur un domaine skiable où elle n'aurait aucune assurance.

De plus Cauterets doit vite faire un choix : soit elle investit sur le Courbet, soit sur Luz-Ardiden. »

Enfin il se demande s'il y a seulement deux personnes dans ce conseil : quel est l'avis des autres conseillers de la majorité que l'on n'entend jamais ? On n'entend que Mme Sagnes alors qu'Hervé Marchand est adjoint aux travaux.

Le maire : « ils vont prendre la parole pour donner diverses informations, mais cela suppose que tu ne poses pas cinquante questions à la fois si tu veux qu'on te réponde.

Pour la Source on a jamais dit que c'était inutile, on a dit qu'on ne pouvait pas se le permettre : pas de trésorerie, et pas de possibilité d'emprunt en raison de la C.R.C. On a trouvé des facilités de paiement avec POMA pour les pièces, donc on a fait ». Il trouve désolant de devoir revenir sans arrêt sur ce point.

Alain Lescoules : vous allez payer POMA comment ?

Le maire : « on a obtenu des facilités de paiement avec POMA, en payant 40 000 € les deux prochaines années. C'est comme un emprunt, mais avec un fournisseur. Je pensais l'avoir déjà expliqué. C'est comme la place de Fernandez, je suis sûr de l'avoir expliqué au dernier conseil municipal.

On est très satisfait d'avoir promu Charles Heims, chef d'exploitation en binôme avec Philippe Fernandez. On est conscient que celui-ci ne peut pas être chef d'exploitation car il n'est pas employé par la station donc il ne peut pas avoir cette responsabilité, mais il est en binôme avec Charles Heims ».

Alain Lescoules : « qui va prendre les décisions quand il y aura beaucoup de neige : avalanches, ouvertures des pistes ? »

Le maire : « le chef d'exploitation et le directeur, et Francis Bloch pour l'ouverture des pistes et la sécurité ».

Alain Lescoules : « est-ce que l'on peut avoir un organigramme de la station ? Je n'ai toujours pas compris le rôle de Philippe Fernandez. On a sali les directeurs précédents, en mettant en avant leurs salaires soi-disant démesurés, en nous annonçant des sommes erronées et calomnieuses, et maintenant on va donner 80 000 € pour la mise à disposition de Philippe Fernandez qui sera sans pouvoir de décision, alors que monsieur Marin se proposait, sans coût complémentaire jusqu'à son départ à la retraite ».

Le maire : « Je vais maintenant évoquer la réunion de travail avec Cauterets. Il a été décidé d'un communiqué commun, donc je ne vais pas en parler avant. En terme simple, Cauterets va avancer au travers d'une procédure U.T.N. et faire ses propres études, qui lui permettront de proposer une répartition financière. C'est en fonction de cette proposition de répartition que le S.I.V.O.M. de l'Ardiden se décidera. Pour l'instant Cauterets ne peut s'engager sur une clé de répartition, donc nous ne pouvons donner notre accord.

On est très clair : on sait que cette remontée se fera au détriment des socio-professionnels de notre vallée, mais si c'est le prix à payer pour pérenniser la station pour 40 ans, on le fera. C'est pourquoi il faut vraiment connaître les équilibres.

Alain Lescoules : « mais ce n'est pas nouveau. Vous nous avez fait perdre 2 ans. On en était à ce stade de la discussion mais avec aussi l'étude de la gouvernance. Car qui va investir pour accéder à un domaine sur lequel, comme je le disais tout à l'heure, il n'a aucune prise ? »

Le maire : « je ne dis pas que c'est nouveau. Je réponds à tes questions. Je ne prétends pas que la liaison avec Cauterets était notre idée. »

Alain Lescoules : « pourtant en lisant l'article de la Dépêche, c'est l'impression que l'on avait. On a créé la discorde dans une ville où il y avait une ambiance extraordinaire et ce pour plusieurs années en montant les gens les uns contre les autres, en promettant des choses que l'on ne tient pas. Et je veux le dire car nous, nous n'avons jamais menti à la population.

Par contre vous ne m'avez pas répondu pour N'PY. Pourquoi une personne débutante pour représenter Luz-Ardiden face à des directeurs de stations aguerris ? Et pourquoi avez-vous, vous et monsieur Vuillaume laissé votre place au sein de N'Py ? »

Le maire : « je vous ai répondu au précédent conseil. »

Alain Lescoules : « non, et je suis content que les séances soient enregistrées. Comme cela on pourra se référer aux propos des uns et des autres. Vous n'avez pas expliqué pourquoi le Président du S.I.V.O.M. de l'Ardiden, et le Président de la régie, qui eux ont les pouvoirs de représenter la station, ont laissé leurs places à 2 personnes qui sont autour de cette table. »

Le maire : « ces 2 personnes ont été élues par le conseil de la régie et le conseil du S.I.V.O.M. par rapport à leurs engagements en matière de communication. Même si on trouve que N'Py fait des choses bien, les particularités des stations au sein du groupement ne sont pas assez mises en avant. On veut travailler sur le message. »

Alain Lescoules : « en attendant, on ne bénéficie plus de la communication de N'PY, et on en fait plus de notre côté. On a complètement disparu des écrans « radars ». »

Annie Sagnes : « notre idée, c'était, comme le fait St Lary qui est la plus grosse station du département, de délivrer un message qui fait rêver, comme le panneau St Lary à l'aéroport de Tarbes-Ossun. On trouve que le message de N'PY est trop axé sur les tarifs, les réductions et n'est pas assez sur le rêve et on voulait porter devant N'PY cette discussion. On était au sein de nos propres structures les plus convaincues, et on a la chance d'avoir eu la confiance des autres élus pour le faire.

Romain Estrade : « c'est dans cette optique que vous avez mis cette affiche triste au pont de la Reine ? ».

Le maire : « non ; c'est du provisoire pour annoncer l'ouverture de la station le 28 novembre si les conditions le permettent. Ce n'est pas l'affiche définitive. »

Romain Estrade : « je suis rassuré ! »

Alain Lescoules : « je réaffirme que pour toutes les autres stations au sein de N'PY ce sont les présidents qui sont autour de la table. N'PY est une structure nouvelle qui est regardée partout en France, comme quelque chose qui a de la pertinence. Si je comprends bien, comme on n'est pas d'accord avec la communication de N'PY, on en fait pas du tout. Je suis très inquiet car en plus des résultats catastrophiques de la station de ski l'an dernier, des résultats en baisse de la station thermale, j'entends parler, suite à des réunions d'hébergeurs, d'une baisse des locations depuis 2 ans. »

Florence Marque : « si j'ai bien compris, si on n'est pas Président et vice-Président de l'Ardiden on est des incapables ! »

Romain Estrade et Alain Lescoules : « ce terme n'a pas été employé. On dit qu'à N'PY c'était les directeurs et présidents qui dirigeaient, qu'ils avaient plus de légitimité pour être entendus et écoutés par leurs pairs.

Annie Sagnes, Florence Marque : « nous, c'est comme cela qu'on l'interprète. Si nos prestations sont décevantes, on reverra peut-être nos positions. »

Le maire : « c'est un beau challenge ; l'idée est que Luz soit représentée à N'PY par les 2 personnes les plus critiques sur les orientations prises par ce groupement. Elles confronteront leurs opinions face aux professionnels de cette structure. Moi, je trouve que c'est une belle ambition. »

Annie Sagnes : « notre souhait, et d'ailleurs il a déjà été entendu lors de la première réunion, c'est qu'il y ait un écho « Luz-Ardiden », un écho « Tourmalet », ..., et pas seulement un écho « N'PY ». Comme pour St Lary. »

Alain Lescoules : « l'actualité aujourd'hui quand on ouvre le journal, c'est le Tourmalet qui communique sur une liaison entre Barèges et le Lienz, Hautacam / PGI sur un forfait 4 h à 12 € ou

12 € 50, Cauterets sur les nouveautés de l'hiver et nous c'est 14 millions d'euros de dettes soit 300 % de notre chiffre d'affaires. Voilà notre communication ! »

Annie Sagnes : « on aimerait bien avoir leur situation financière. »

Le maire : « parlons presse donc.

J'ai lu ce matin l'article sur la Dépêche. Que vous mettiez en avant sous un jour positif votre bilan, c'est une pratique politique habituelle, que vous omettiez de préciser que les 4 dernières années de votre mandature, vous avez présenté des budgets équilibrés fictivement en gonflant les recettes, on peut considérer que c'est normal. Par contre que vous vous glorifiez d'avoir eu une dette de 24 millions en 2008 ramenée à 14 millions aujourd'hui ça c'est anormal. 14 millions c'est supportable cela représente 1 million de remboursement annuel si on considère des remboursements sur 15-20 ans. Ce qui est insupportable c'est que cette année, on doit rembourser 2.2 millions d' € aux banques ; plus que la contribution des communes ; car en 2008 vous avez renégocié, en les rééchelonnant, des énormes emprunts et c'est cela qui nous étouffe aujourd'hui. Jamais on n'a été à ce niveau de remboursement. Alors vous ne pouvez pas dire qu'à 24 millions de dette vous arriviez à gérer et que nous avec 14 millions on ne s'en sort pas. Car les 24 millions vous ne les avez pas payés mais réétalés. »

Alain Lescoules : « ça, c'est votre interprétation. On n'a jamais dit cela. On a dit que nos prédécesseurs avaient investi jusqu'à 24 millions. Quand on a dû gérer la station, 3 millions avaient été remboursés. Il en restait 21. Au début de votre mandature, il restait 14 millions et en plus nous, nous avons investi 3,5 millions d'euros pendant notre gestion. »

Le maire : « vous n'avez pas remboursé les emprunts, vous les avez renégociés ; ce qui explique les 2 millions d'euros d'aujourd'hui. »

Alain Lescoules : « monsieur Grandsimon, vous avez écrit à la C.R.C. pour demander une réduction des amortissements. Nous, on nous a demandé de mettre 600 000 € de plus d'amortissements par an. Ce n'est pas de la mauvaise gestion cela. Cela nous a été imposé comme de même la comptabilisation des intérêts courus non échus : + 300 000 €. »

Le maire : « non, les 2 200 000 €, c'est exclusivement du remboursement d'emprunts. »

Alain Lescoules : « Et bien on les rembourse. Cela n'empêche pas de tirer les sonnettes d'alarme sur la situation des stations de ski et c'est pour cela que j'ai demandé à être reçu chez le Premier Ministre ; et c'est aussi pour cela qu'il y a eu un audit général de la Cour des Comptes sur la situation de celles-ci sorti en février 2014.

Pour autant ce n'est pas en n'achetant pas de dameuse l'an dernier, et peut-être aussi cette année, en embauchant moins de personnel, que l'on résout les choses. »

Le maire : « on ne peut pas emprunter. »

Alain Lescoules : « c'est vous qui en votant un budget en déséquilibre, vous êtes mis en situation de ne plus pouvoir emprunter. »

Le maire : « mais même si on pouvait emprunter, on ne le ferait pas. 2 200 000 € à rembourser ! Rends-toi compte, 2 200 000 € à rembourser par an. »

Alain Lescoules : « et 426 000€ de chiffre d'affaires en moins l'année dernière. »

Jérôme Lurie : « ce sont les aléas climatiques. »

Alain Lescoules : « quand nous gérons, de votre point de vue, les aléas climatiques n'existaient pas ; ce n'était que de la mauvaise gestion ! Ceci dit, l'an dernier on est la station qui a fermé le plus de jours : 6 jours. Tout cela parce qu'il n'y avait pas de directeur pour prendre les décisions. »

Le maire : « c'est ça, les 400 000€ ce sont ces 6 jours ! C'est bien d'avoir ce débat et on l'a ! Je reviens à cet article sur la Dépêche et déplore la fin : « chaque jour qui passe nous rapproche de difficultés irréparables ». Ce n'est pas bon pour l'image de la station. Il vaut mieux éviter. »

Alain Lescoules : « pourtant je me suis retenu ... pendant longtemps, car quand on s'est battu comme on s'est battu pour porter cette station, on n'a pas envie de la salir. Mais si vous vous étiez abstenu de tenir ces propos dans la Dépêche, en nous traînant dans la boue, nous n'aurions pas fait cette réponse. Je suis inquiet, très inquiet. J'espère de tout cœur qu'il y aura de la neige, car il y a des emplois à la clef et on pourra ainsi mesurer l'impact de votre politique tarifaire et de votre communication. »

Le maire : « nous aussi, on est inquiets. »

Alain Lescoules : « Et bien si vous êtes inquiet, plutôt que d'aller en octobre à une réunion de la confédération sur la communication, en octobre c'est trop tard, allez à N'PY ! »

Le maire : « a-t-on fait le tour ? Y a-t-il d'autres questions ? »

Alain Lescoules : « quel est le nombre des emplois à Luz-Ardiden pour cet hiver ? Car je veux bien que l'on fasse croire que l'on travaille main dans la main avec la C.R.C. mais celle-ci n'est pas là pour aider.

En gros voici le raisonnement : de combien est votre déficit ? Le nombre de journées skieurs ? et bien vous augmentez votre prix journée d'autant. Du coup, on devient moins compétitif par rapport aux autres stations et les gens vont ailleurs. »

Le maire : « mais non c'est faux. En accord avec la Préfète et de façon exceptionnelle la C.R.C. nous a permis de voter le budget en déséquilibre après avoir fait l'analyse que les communes ne pouvaient pas financièrement combler le déficit de 960 000 €.

Nous avons vu que l'on pouvait économiser 150 000 €, ajouter quelques euros de plus au prix du forfait ; ainsi on a diminué le déficit, en le portant à 800 000 € et non 700 000 € comme prévu. Tant que l'on diminue ce déficit, on est autorisé à voter un budget en déséquilibre. »

Alain Lescoules : « si on comptabilise les emplois supprimés : Francis Guiard, Christian Marque, Marie Turreil, Alain Batan, ou les personnes en maladie non remplacées (Etienne Cayez), (et on en mesure les effets néfastes par ailleurs), le fait de ne pas acheter une dameuse (300 000 €) on devrait avoir des économies bien plus importantes. Et le jour où vous devrez racheter 2 dameuses, vous aurez 800 000 € dans les dents. Et en attendant, on va à la catastrophe. »

Le maire : « on aimerait bien acheter une nouvelle dameuse mais la différence avec vous c'est que l'on fait ce que l'on peut se permettre. Et on ne peut pas se le permettre. »

Alain Lescoules : « on se répète. Vous avez-vous-même provoqué cette situation en votant un budget en déséquilibre. Maintenant vous assumez. »

Le maire : « on préfère assumer cela plutôt que 900 000 € de déficit pour recettes fictives. »

Alain Lescoules : « vous votez un budget en déséquilibre. Cela est illégal en comptabilité publique. Nous inscrivons des recettes déjà constatées certaines années en fin d'année. On est sur une activité commerciale. Si demain la route est fermée ou s'il n'y a pas de neige, les recettes inscrites vous ne les ferez pas non plus et il faudra aller chercher dans les financements des communes pour équilibrer la station ! C'est ce que l'on a réussi à faire pendant 9 ans, tout en faisant le reste. C'est ce que l'on vous demande ! Et on vous souhaite d'y arriver. »

Le maire donne la parole aux conseillers municipaux pour qu'ils donnent des informations sur les dossiers suivants :

Florence Marque :

Le centre communal d'action sociale

Bien que la loi NOTRE, dans le cadre d'une simplification administrative, ait donné aux communes de la taille de Luz la possibilité de dissoudre leur CCAS, il a été décidé à l'unanimité de cette instance le 12/11/2015 de le maintenir.

Le Noël de la maison de retraite aura lieu le 16 décembre après-midi, date choisie par la direction. Le C.C.A.S. offrira des cadeaux aux veuves et veufs.

Le goûter du 3^{ème} âge se tiendra au forum le 23 janvier.

Enfin, il a été décidé de réunir le C.C.A.S. mensuellement avec la présence d'une assistante du Conseil Départemental pour l'examen des dossiers des personnes en difficulté, présentés anonymement.

Radio fréquence Luz

« En tant que vice-présidente, je veux dire un mot sur la radio :

Eliane Blin porte depuis plusieurs années un projet pour s'affranchir de T.D.F. en auto diffusant Fréquence Luz. Cela représente une économie annuelle de 55 000 € ; c'est en passe d'être réalisé : l'émetteur de Cauterets fonctionne, celui de Berberust est en cours de travaux, celui de Cureilles est terminé.

Beaucoup de bénévoles ont participé et elle tient à remercier tout particulièrement Jean-Bernard Carrère, Eric Borrat et son équipe, l'équipe de la radio et Baptiste de la Maison de la Vallée pour leur dévouement à la cause de notre radio de pays. Il y a une cagnotte sur leetchi.com dotée déjà de 4 600 € et 1 165 € de chèques. Cette cagnotte est valide encore 40 jours. Alors si vous voulez soutenir la radio, n'hésitez pas. »

Le maire : « des questions ? »

Alain Lescoules : « c'est un projet vieux de 5 ans. C'est bien qu'il finisse par aboutir. La part de Luz n'est pas de 55 000 € puisque c'est une radio de Luz et du Pays des Vallées des Gaves ; mais Luz mettait 20 000 € de plus à l'association Fréquence Luz depuis quelques années pour financer ce projet. Il remercie lui-aussi Jean-Bernard Carrère qui a passé un temps fou sur ce projet.

Monsieur le maire donne ensuite la parole à Annie Sagnes.

Annie Sagnes : « nous sommes dans les préparatifs des fêtes de fin d'année avec les décorations des rues et les balades de Noël avec la métamorphose de certains lieux et des nouveautés par rapport à l'an dernier.

Nous travaillons également avec Eliane Blin sur le projet des lavoirs. Il s'agit d'une mise en valeur de notre patrimoine matériel et immatériel avec la collecte des récits et des témoignages des anciens sur ce qui se passait autour de ces lavoirs. L'application s'appellera «patrimoine en balade : de lavoir en lavoir » avec aussi un travail sur du visuel.

Le maire : « il était prévu au début du conseil municipal une présentation de ce travail mais cela n'a pas été possible et cela se fera au prochain conseil municipal. »

Annie Sagnes : « nous avons également pris contact avec Concordia pour le lancement de 1 ou 2 chantiers en 2016. J'invite tous ceux qui ne l'ont pas vu à se rendre sur la placette au-dessus des gradins de la maison de la vallée pour voir la réalisation des bénévoles. La seconde phase sera faite par les employés communaux cet hiver.

Les employés ont aussi fait des travaux de peinture des toilettes de la Maison de la Vallée qui en avaient bien besoin.

On a également lancé avec Madame Magnes du C.A.U.E. une réflexion sur l'aménagement de l'espace qui va du lavoir de Ste Barbe au pont de l'égalité. Les riverains seront associés à cette réflexion.

Une réflexion est entamée sur le changement des photos de la promenade Napoléon III. On a déjà beaucoup d'idées, sur le thème du patrimoine mais on est toujours preneur. Il était prévu de changer ces photos dans le concept du projet.

Enfin on va lancer 2 plates-formes participatives, une pour l'achat de la toile de Louis Capdevielle sur une idée de Philippe Le Blanc avec le C.D.D.E., une autre avec la fondation du patrimoine, sont en cours d'élaboration.

Pour terminer, on a bientôt une réunion avec le CAUE et le Parc National pour l'aménagement du centre-ville. Mais rien n'a encore commencé. »

Le maire : « des questions ? »

Alain Lescoules : « Concordia, c'est peut-être bien pour vous, et c'est sympathique d'accueillir des jeunes, de tous les pays mais ce sont les employés communaux qui ont dû finir le travail. Et je vous invite à aller pousser les fauteuils des résidents de la maison de retraite qui vont à la maison de la vallée, vous trouverez cela sans doute moins bien. Je me réjouis ensuite de voir toutes ces choses qui sont prévues. Finalement il reste des moyens à Luz ! »

Annie Sagnes : « je t'arrête. On n'a pas le choix ; on ne peut faire qu'avec de très petits moyens mais avec beaucoup d'idées. »

Le maire : « les élus qui ont participé à la commission des finances ont vu que les moyens de Luz, avec les restes à charge des crues, la gendarmerie, les baisses de dotation étaient très contraints. »

Alain Lescoules : « vous n'allez pas nous faire pleurer sur les finances de Luz. Le contrat HO7 de la centrale de l'Yse permet de faire face à ces dépenses. »

Le maire : « quand j'ai présenté le dossier d'aide technique pour le bouclage du projet, tu as voté contre. »

Alain Lescoules : « je n'ai pas voté contre cela. C'est moi-même qui, quand j'étais maire, ai porté ce dossier au Préfet lors d'une remise de médailles à la gendarmerie. »

Annie Sagnes : revient sur le chantier Concordia : « on peut penser ce que l'on veut des calades, mais c'était un très gros chantier pour des bénévoles et c'est normal que les employés communaux aient dû finir. Ils étaient d'ailleurs très contents de rencontrer des gens de beaucoup de pays. »

Le maire : « on est vraiment content de travailler avec Concordia et les employés communaux aussi. »

Alain Lescoules : veut revenir sur le projet d'aménagement du centre-ville. Cela a fait débat ces derniers jours dans la ville, et là aussi il n'y a pas d'information.

Le maire : « c'est incroyable ; il n'y a aucun projet défini. On n'a pas encore rencontré le C.A.U.E. et le Parc National que l'on nous accuse de vouloir rendre le centre piéton. Cela me surprend. Place du 8 mai, on a rencontré tout le monde. Là non, puisque rien n'a débuté. »

Annie Sagnes : « d'ailleurs je ne connais même pas cet architecte du C.A.U.E. »

Alain Lescoules : « ce sont certains commerçants qui, inquiets, sont venus nous en parler : boulanger, boucher,... Vous ne pouvez pas m'accuser d'inventer tout cela ! Ils ont voulu attirer notre attention car ils ont fait de gros investissements. Je ne porte aucun jugement sur le fait que cela soit piéton ou non. »

Annie Sagnes : « il n'en a jamais été question. »

Alain Lescoules : « c'est quand même bizarre car ils disent en avoir discuté avec vous. »

Annie Sagnes : « non, jamais. »

Le maire : « ils sont venus m'en parler car ils étaient inquiets. Cette histoire est surréaliste car à la fois on parle de quartier piéton mais avec des places de parkings, sur un projet qui n'existe pas. »

Annie Sagnes : « on souhaiterait embellir un espace qui irait de devant chez Caminal à la place du cotillon et la place du marché. »

Alain Lescoules : « il y a donc un projet. »

Le maire : « non, il y a un périmètre de réflexion. Une rumeur a été propagée chez les commerçants, chez le docteur Morigny à qui on a même dit qu'on supprimerait les places de stationnement pour les ambulances. C'est complètement fou ! »

Babeth Pourtet : « vous pensez aussi à Villenave ? »

Annie Sagnes : « bien sûr ; il y a un lavoir à Villenave et il fait partie des projets de réhabilitation. »

Le maire : « Marie-Rose, tu veux bien nous présenter le programme de la St André qui s'est construit dans la bonne humeur et l'énergie. »

Marie-Rose Haurine : « le J-Club organise samedi soir en collaboration avec le comité des fêtes une « fashion Toy » : défilé de commerçants, coiffeurs, esthéticiennes, suivi d'un repas et d'un bal. »

Dimanche matin : messe chantée par l'Orphéon puis apéritif à la mairie.

Dimanche à 17 h : loto dans les cafés avec la Toy Musique. Il y a de nouveaux cafés comme le TIPIC. Enfin, je veux vous dire un mot du téléthon. J'ai écrit à toutes les associations début octobre pour demander si l'une d'elles voulait porter cet événement. Je n'ai pas eu de réponse. Les années passées c'était les Amis du Pays Toy. Comme ils ne pouvaient pas cette année, j'ai convenu avec eux du dépôt d'une urne à la mairie pour recueillir les dons, de la St André jusqu'au 7 décembre. »

Le maire : « Agnès, veux-tu nous parler de l'école, du collègue et du dernier conseil d'administration. »

Agnès Demoury : « pour l'école, la rentrée scolaire s'est bien passée. Les effectifs sont en hausse. Les travaux faits pendant l'été ont été appréciés, ont facilité le travail des enseignants et permis de mieux accueillir les enfants. »

Ils ont été coûteux, en particulier en raison de l'enlèvement de l'amiante dans le sol du rez-de-chaussée. »

Romain Estrade : « je n'ai pas assisté au précédent conseil et voté contre, par procuration, pour une délibération qui me chagrine et qui concerne le versement par Luz de subventions à l'école d'Esquièze pour les enfants résidant à Luz et scolarisés à Esquièze. Y a-t-il des enfants d'Esquièze scolarisés à Luz, et Esquièze verse-t-elle une participation à Luz ? »

Le maire : « cela concerne un enfant, dont les parents ont déménagé à Esquièze après avoir habité à Luz. Ils ont souhaité laisser leur enfant à Luz et Esquièze n'a pas voulu participer. »

Romain Estrade : « est-ce qu'il ne faut pas expliquer aux habitants de Luz qu'ils doivent scolariser leurs enfants à Luz. Je n'ai rien contre l'école d'Esquièze mais c'est une question d'équité et financière. »

Le maire : « il y a toujours eu des cas un peu exceptionnels. Dans le cas qui nous intéresse, cela participe à la hausse des effectifs évoquée plus haut. Je veux ensuite souligner la participation de l'école primaire à la cérémonie du 11 novembre. C'est très apprécié. »

Annie Sagnes : « on s'aperçoit que plusieurs écoles peuvent coexister harmonieusement et que l'on peut être bienveillant pour chacune d'entre elles. »

Romain Estrade : « excusez-moi, madame Sagnes, je ne sais pas ce que vous avez voté la dernière fois, mais moi à votre place je me serais abstenu car vous êtes un peu partie prenante à l'école d'Esquièze. Mais vous a-t-on demandé de vous abstenir ? »

Annie Sagnes : « moi, je suis pour la carte de l'ouverture et de la bienveillance. »

Le maire : « je passe maintenant la parole à Hervé Marchand pour qu'il nous parle des travaux dont la commune est maître d'ouvrage en amont de l'Yse, et des travaux dont le S.I.V.O.M. est maître d'ouvrage à l'aval de l'Yse, et sur le Bastan et quelques mots sur l'interconnexion des réseaux d'eau potable. »

Hervé Marchand : « je veux d'abord revenir sur l'articulation entre madame Sagnes et moi-même, adjoint chargé des travaux. Madame Sagnes est chargée de l'urbanisme et moi des travaux. Donc c'est lié, ce qui explique nos interventions conjointes place du 8 mai où j'ai assisté à toutes les réunions de chantier, et je vous ai régulièrement fait des points en conseil municipal. »

Annie Sagnes : le remercie pour son regard technique sur ces travaux.

Hervé Marchand : « les travaux en amont de l'Yse sont en cours d'achèvement ; il reste une passerelle à construire, et il y a eu des adaptations dans le traitement du cours d'eau et des berges pour tenir compte des observations du R.T.M.

Concernant le barrage filtrant, le dossier n'est pas finalisé car le groupement a dû changer de bureau d'études, ISL à la place d'IDEALP, ce dernier ne leur donnant pas satisfaction. Pour construire ce barrage et pour sa purge et son entretien, il est prévu de réaliser une piste d'accès sur Luz, en continuité de la route d'Esterre : pente moins raide et respect ainsi de la législation du travail. La négociation avec les propriétaires est en cours.

Pour l'Yse aval, de la centrale jusqu'au pont de l'égalité, les travaux ont commencé lundi. LBTP est titulaire. Ces travaux sont en tranche ferme. »

Jean-Claude Le Borgne : « il n'y a pas de P.A.P.I. sur ce tronçon ? »

Hervé Marchand : « non, sauf une petite partie pour faire le lien. »

Jean-Claude Le Borgne : « au niveau de chez Artigalet ce n'est pas du P.A.P.I. ? »

Hervé Marchand : « le P.A.P.I. commence au-dessus de sa sortie d'eau ou au niveau de sa passerelle jusqu'à sa prise d'eau. L'autre partie de P.A.P.I. va de la sortie d'eau E.D.F. jusqu'à l'entonnement du pont de l'égalité. »

Jean-Claude Le Borgne : « la plage de dépôt rive gauche est en tranche ferme ? »

Le maire : « non c'est du P.A.P.I. Ce qui est en tranche ferme c'est le traitement de la berge au niveau du camping rive droite et l'entonnement du pont. »

Hervé Marchand : « pour l'instant pour financer les travaux P.A.P.I. le S.I.V.O.M. dispose d'une enveloppe résiduelle de 600 000 € sur un emprunt déjà signé avec la C.D.C. mais la répartition entre les travaux P.A.P.I. à faire sur Gavarnie (environ 100 000 €), le Bastan et l'Yse n'est pas faite. »

Le maire : « on va en délibérer en conseil syndical au S.I.V.O.M. pour fixer la clef de répartition entre les communes. Pour l'Yse, ce n'est pas simple car les travaux P.A.P.I. sont évalués à 2 000 000 € subventionnés entre 40 % et 50 %, et cela ne concerne que Luz. Donc il faut s'attendre à ce que la clef de répartition soit au moins de 80 % pour Luz. »

Hervé Marchand : « restent ensuite les travaux de reconstruction du pont dit du casino sur la RD 921 qui seront entrepris au printemps. La commune est maître d'ouvrage, mais en réalité sert de boîte aux lettres au Conseil Départemental. Elle fait remonter ses contraintes : réseaux, délais et conséquences

sur le traitement de l'amont, du pont de la Sarre jusqu'au pont. Le pont de la Sarre sera utilisé pendant les travaux de reconstruction du pont (avril à juin) sinon il faudrait passer par le pont de Pescadère. Donc les travaux du S.I.V.O.M., du pont de la Sarre au pont sur la route départementale, ne pourront débuter qu'après l'automne 2016.

En ce qui concerne les travaux sur le Bastan, le passage sous le pont de Luz et en aval est terminé. Les travaux à la confluence avec le gave sont terminés et on a une réception des travaux semaine prochaine pour cette partie-là. Les travaux en amont du pont de Luz se poursuivent. »

Le maire : « cela avance bien malgré des problèmes. L'Etat en la personne de la Sous-Préfète a débloqué une situation en contraignant un riverain. La maison sera démolie. Autre problème qui va demander l'intervention de l'Etat : le siphon d'EDF. »

Hervé Marchand : « et pour finir, le chantier de la gendarmerie ; la pose des micropieux est presque finie et l'entreprise MAS va attaquer les fondations. »

Romain Estrade : « sauf erreur, la partie en dessous du pont de la RD921 n'a pas été évoquée. »

Hervé Marchand : « pour l'instant l'étude est prévue en P.A.P.I. 1 et s'il y a des travaux ils seront en P.A.P.I. 2. Le problème est que le P.A.P.I. 2 ne subventionne pas les digues et sont considérées comme digue les surélévations de plus de 1 m. Or, dans l'étude faite par SAFEGE il est pour l'instant prévu des digues au niveau de la confluence. »

Le maire : « néanmoins l'Etat a fait des propositions à la famille Pascau qui les étudie. »

Jean-Claude Le Borgne : « et les charmilles ? Ne peut-on les démolir ? »

Le maire : « le prix du dédommagement a été fixé par l'Etat et le propriétaire est d'accord. Reste à déterminer quel sera l'acheteur. Il est fort probable que ce sera la commune car le S.I.V.O.M. du Pays Toy ne veut pas créer de précédent. Mais c'est l'Etat qui dédommagera. »

Babeth Pourtet, bien que ce soit le S.I.V.O.M. maître d'ouvrage, elle souhaite des éclaircissements sur les travaux qui ont lieu sur la propriété Laffont en bas du pont du Villenave.

Hervé Marchand : « il s'agit d'un arrangement entre le propriétaire et l'entreprise LBTP. La commune et le SIVOM n'ont rien à y voir. »

A ce point du déroulement du conseil municipal, il est important de préciser que l'enregistrement s'est interrompu (carte mémoire pleine).

Hervé Marchand : « on revient sur les travaux du Bastan, en amont du pont pour préciser que rive gauche, il est nécessaire d'intervenir sur le rejointement des fondations de la résidence du moulin. Une réunion est prévue entre le maître d'œuvre EGIS et l'OPH pour arrêter les modalités des travaux avec l'intervention de l'assurance de l'OPH. »

Le maire donne ensuite la parole à Jérôme Lurie pour les thermes.

Jérôme Lurie remercie en premier lieu Brigitte Pratedessus pour l'élaboration du document D.I.C.R.I.M. consacré aux risques majeurs sur Luz et aux modalités d'intervention des services. Il sera distribué dans chaque foyer, sans doute en même temps que le bulletin d'information municipal. Cela participe de la culture du risque.

Le maire : « on espère que le bulletin municipal sera fait avant Noël. »

Jérôme Lurie : a assisté avec Brigitte Pratedessus à une simulation d'accident majeur à IBOS (explosion d'une citerne). Cela permet de se mettre en situation et de voir les lacunes. Il espère pouvoir organiser à Luz une expérience similaire en 2016.

Les thermes : une réunion de la régie s'est tenue mardi soir. Le bilan de la saison thermale est de 2 117 cures, soit une baisse de 3,5 % par rapport à l'an passé. La baisse est sensible sur l'ORL enfants, et c'est une tendance nationale. La phlébologie résiste mieux, malgré une rude concurrence (Argelès, Balaruc), grâce aux actions menées par Sylvie Hèches et Huguette Savoie. Le format de cures de 3 semaines est un facteur pénalisant.

Il souhaite aussi parler d'un texte de la C.N.A.M., inquiétant pour Luz qui est excentré, peu appliqué pour l'instant, qui consiste à ne rembourser aux curistes leurs déplacements que jusqu'à la plus proche station thermale de leur domicile, présentant l'indication thérapeutique de leur pathologie.

Enfin on constate une augmentation de la fréquentation des appartements thermaux.

Parmi les pistes investiguées pour redresser la fréquentation en O.R.L. : la création d'une plaquette spéciale, et surtout la recherche d'un médecin O.R.L. pour les saisons à venir.

Le maire : « des actions ont été menées pour ramener l'établissement thermal au cœur du village : mise en place des Totem Luzéa, Octobre Rose avec un très bon spectacle à la maison de la vallée. »

Alain Lescoules : « cette tendance à la baisse est inquiétante. Elle peut aussi trouver son explication par l'absence de politique de communication sur les thermes et la remise en forme. »

Jérôme Lurie : « les comptes sont à l'équilibre. »

Alain Lescoules s'étonne qu'il ne soit pas fait mention d'une lettre de protestation signée par tout le personnel de l'office de tourisme. Le personnel demandait à ce que cette lettre soit diffusée à tous les conseillers municipaux.

« Vous ne l'avez pas diffusée. Vous n'en parlez pas.

Vous annoncez à l'automne 2015 la réalisation d'une nouvelle billetterie pour l'Ardiden, alors que celle qui existe au R -1 a été faite après la crue, avec le remboursement des assurances, sans aucun coût pour le budget communal.

Vous faites des réunions du conseil d'administration de l'office pendant les congés du directeur.

La S.E.M. (la centrale de réservation) voit ses bureaux relégués derrière la billetterie, au niveau R-1, dans un local très étroit, et ce malgré les objections motivées du personnel, et alors qu'il faut redynamiser cet outil car son chiffre d'affaires baisse fortement. »

Annie Sagnes : « Bernard Laporte expliquait que cette baisse était due en partie à la perte des centres de vacances depuis la crue : les charmillles, foyer Pascau. »

Le maire : « il est bien entendu que la réorganisation des bureaux se fera sans impact négatif sur le personnel, et pour rendre le meilleur service possible à la clientèle. »

Romain Estrade : « pourquoi ce courrier n'a-t-il pas été diffusé aux conseillers municipaux ? »

Le maire : « je pensais que vous étiez en possession de ce courrier. »

Alain Lescoules : « j'en ai informé mes colistiers lors de la préparation de ce conseil. Ils n'étaient pas au courant. De mon côté, j'en ai pris connaissance par un membre du conseil d'administration de l'office. »

Romain Estrade : « c'est grave : une démission, une saisine des Prud'hommes, cette lettre. »

Annie Sagnes : « changer les habitudes est toujours difficile. Une employée a quitté son emploi à l'office sur un coup de tête, après une période difficile, et les problèmes ne dataient pas d'aujourd'hui. C'est vrai que j'ai insisté pour qu'elle revienne, dans les mêmes conditions qu'à son départ et je suis heureuse de l'avoir convaincue. Pour le reste je ne suis pas au courant. »

Alain Lescoules : « et vous n'avez pas d'état d'âme sur votre façon inégalitaire de traiter le personnel ? Une personne démissionne avant l'été, est absente 2 mois, revient en conservant son ancienneté. Une autre se voit refuser de revenir à plein temps les 2 mois d'été. »

Annie Sagnes : « ce n'est pas de mon fait ; c'est une décision du conseil d'administration. »

Alain Lescoules : « c'est du foutage de gueule. Vous avez présenté les choses de telle façon que plusieurs personnes n'y ont rien compris. Ils sont venus me le dire.

Mais qu'advient-il du directeur ? On fait des réunions essentielles, sans lui, alors qu'il a déposé une semaine de congés. On réintroduit un webmaster sans qu'il le sache. »

Annie Sagnes : « c'est vrai que nous avons discuté avec lui pour des réajustements de son action mais tout va bien maintenant. »

Alain Lescoules : « le budget de la SEM, support de la centrale de réservation, est en déficit. Comment allez-vous fonctionner ? »

Annie Sagnes : « il faudra bien faire appel à une subvention d'équilibre de la commune. »

Alain Lescoules : « c'est complètement illégal. Il faut recapitaliser la S.E.M. »

Annie Sagnes : « concernant le personnel de la S.E.M., elle veut faire remarquer qu'il y a au sein de celle-ci du personnel polyvalent et du personnel spécialisé. Cela permet des glissements de postes.

Les pratiques de la S.E.M. sont un peu anciennes. Elle est utile surtout pour une clientèle un peu âgée, des curistes. Monsieur Bernard Dhoudain se posait lui-même la question de son devenir.

Bernard Dhoudain, cité et présent dans la salle, demande alors à prendre la parole ; le maire accepte. Il dénonce l'absence totale, à l'inverse du passé, de réunions avec les prestataires et les hébergeurs de l'office de tourisme.

Quant à la centrale, s'il souhaitait la faire évoluer grâce à internet, il a toujours défendu haut et fort son maintien car elle est indispensable aux « petits » loueurs qui ne maîtrisent pas l'outil internet. Elle a une réelle vocation sociale.

De plus la centrale de réservation de Luz est la seule qui résiste, car la SEM compte des socio-professionnels, comme Square Habitat.

Romain Estrade revient sur l'abattage des arbres. « Vous avez parlé de replantation avec des essences de montagne. Ce serait bien d'y associer les personnes qui avaient planté les arbres abattus. Je veux bien jouer le rôle d'entremetteur ».

Le maire après ce conseil municipal riche en débats, remercie le public de sa présence et souhaite une bonne nuit à tout le monde.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.